



Comment cohabiter pendant une procédure de divorce?

Par **maccleod**, le **04/04/2011** à **15:27**

Bonjour,
Mon père voudrait divorcer de mon actuel belle-mère mais il redoute la cohabitation (dans le même domicile) pendant cette procédure de divorce, qui peut être très longue.
En effet, mon père est réellement victime de harcèlement (elle l'empêche de dormir, elle menace de faire des factures de téléphone astronomique, elle ne veut plus voir les enfants de mon père(nous), elle s'énerve tout le temps après lui....) Et il a peur que cela s'empire, une fois une procédure de divorce enclenchée.
Comment s'y prendre par rapport à cette situation ?
Merci d'avance

Par **mimi493**, le **04/04/2011** à **18:47**

Partir. Comme ça, elle ne le harcèle plus, et si elle refuse le divorce, il pourra l'y contraindre deux ans après.
[citation]elle l'empêche de dormir, [/citation] Qu'il aille dormir ailleurs.
[citation]elle menace de faire des factures de téléphone astronomique[/citation] mettre sa ligne en service restreint.
[citation], elle ne veut plus voir les enfants de mon père(nous),[/citation] Qu'il s'achète une paire de c*